



La journée d'avant-hier n'a malheureusement rien apporté de consistant au regard de l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine dans la commune de Chalon sur Saône.

M Platret, maire de la ville, a organisé une consultation, entachée d'in vraisemblables irrégularités, et aujourd'hui communique à tout va des résultats favorables à sa position.

En réunion hier soir avec des directeurs et adjoints des écoles de la ville, le maire de Chalon nous a assommés de certitudes sur sa démarche, alors que pourtant tous les curseurs sont au rouge :

- ▶ il est hors délais pour porter son projet d'organisation du temps scolaire
- ▶ il souhaite passer outre les conseils d'écoles (donc outre la loi, décret du 7 mai 2014) et le vote du CDEN du 18 juin qui a pourtant validé les organisations du temps scolaire de l'ensemble des écoles du département...
- ▶ ...dans la précipitation (on est à 3 jours de la fin de l'année...du jamais vu!)

Sur la consultation :

Pour rappel, les enseignants et parents ont été invités à se positionner sur le projet de la municipalité qui n'a pourtant jamais été expliqué, ni débattu avec les principaux intéressés. Le SNUipp a mené sa petite enquête sur le terrain, et les infos découvertes montrent à quel point la précipitation ne sert qu'à créer de la confusion.

Le SNUipp a observé que les listes de votants ont été dressées à partir des effectifs **actuels** des écoles de Chalon. Autrement dit :

- ▶ ont notamment eu droit de voter les parents dont le dernier enfant de la fratrie est en CM2 et qui ne sera donc plus concerné par la réforme des rythmes en septembre puisqu'en classe de 6ème ;
- ▶ n'ont pas été invités à voter plusieurs parents (tous ?) dont le premier enfant fera sa première rentrée à l'école en septembre, et qui sont donc concernés par la réforme des rythmes. Les parents qui se sont manifesté ont pu, à la dernière minute, être ajoutés sur la liste de votants. Quant aux autres...

Ensuite :

- ▶ Aucune personne n'a émargé sur les listes de votants.
- ▶ A aucune personne il n'a été demandé un document justifiant son identité.

Enfin :

- ▶ Des votes ont été constatés après 12h00 (parfois très largement après...), pourtant heure de clôture de la consultation.

Comme quoi, la démocratie ne s'improvise pas dans la précipitation...Que Monsieur Platret tente de convaincre enseignants et parents d'élèves du contraire nous semble participer un peu plus à cette mascarade.

Au préalable, le SNUipp-FSU 71 avait interpellé le Recteur de l'Académie de Bourgogne et le Préfet de Saône et Loire pour qu'ils se positionnent enfin, et sifflent une bonne fois pour toute la fin de la récréation. Ils doivent se prononcer !

Notre position est claire. Cette réforme des rythmes est mauvaise, et doit être réécrite.

D'ici là, le débat sur les rythmes à Chalon est clos depuis le 18 juin. Nous voulons voir appliquer les horaires décidés dans le cadre des instances départementales de l'éducation nationale (CDEN), pas parce qu'ils nous semblent bons ou mauvais, mais parce que nous reconnaissons la légitimité de ces instances auxquelles nous siégeons. S'il doit y avoir débat (toujours bienvenu pour le SNUipp-FSU, et nécessaire au regard de la parfois très difficile application de cette réforme), ce sera l'année prochaine. Plus maintenant !

Dernière minute : La décision du recteur vient de tomber. Il refuse de valider les propositions du maire de Chalon, ce qui démontre bien que toute cette démarche n'était pas conforme avec le décret Hamon. Le SNUipp-FSU 71 ne peut que se féliciter d'une telle décision qui valide notre analyse et nos positionnements. Il tient à saluer par la même occasion les collègues qui en refusant d'organiser les conseils d'école demandés par le maire n'ont pas souhaité cautionner de telles manœuvres purement politiciennes et bien éloignées de l'intérêt des enfants.

Les élus du SNUipp-FSU 71